

Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador

Annexe II – Statuts & règlements

10 mai 2007

MISSION:

Mis sur pied pour assurer le développement et l'épanouissement de la culture francophone dans la province, le réseau culturel aide les artistes et artisans francophones de la province et favorise le plein rayonnement de la culture francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador sous toutes ses formes.

PRINCIPES DIRECTEURS:

- Réunir les artistes et artisans francophones de la province, toutes disciplines confondues;
- Promouvoir le développement professionnel et artistique des artistes et artisans francophones de la province;
- Favoriser le rayonnement des produits culturels francophones à Terre-Neuve-et-Labrador et dans la région (Fermont et Saint-Pierre et Miquelon);
- Réunir tous les intervenants du domaine culturel francophone de la province (artistes, artisans, milieux scolaires, producteurs de spectacles et salles de spectacles);
- Favoriser les échanges avec le secteur culturel de la majorité linguistique.

STRUCTURE DU RÉSEAU CULTUREL:

Le réseau culturel regroupe les artistes et artisans francophones de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les principaux intervenants de la communauté francophone et acadienne de la province et du domaine culturel de la communauté majoritaire qui sont invités à devenir membres du réseau culturel.

Le principal outil du réseau culturel est son comité consultatif, représentant les intervenants majeurs du domaine de la culture francophone dans la province, qui décide des grandes orientations du réseau culturel et qui oriente les projets entrepris par le directeur général.

Poste de direction générale:

Le directeur général du réseau culturel sera choisi par la FFTNL. Il aura pour mission de coordonner les activités du réseau, d'en superviser les projets et d'administrer son fonctionnement de concert avec l'administration de la FFTNL. Il répondra au comité consultatif dont il dépendra pour orienter les actions du réseau.

Composition du comité consultatif:

- Quatre artistes ou artisans francophones de la province, membres du réseau culturel
- Un représentant de la FFTNL
- Un représentant du secteur culturel du Conseil scolaire francophone provincial
- Le directeur du réseau culturel

Note: Les membres du comité consultatif seront sélectionnés par la FFTNL qui devra s'assurer d'une représentation équitable des régions francophones et acadiennes de la province, ainsi que des divers secteurs culturels francophones de la province. Afin d'assurer un suivi des dossiers et une continuité dans les projets du réseau culturel, le mandat des membres du comité est de deux ans.

Catégories de membres du réseau culturel:

Toute personne répondant aux critères ci-dessous peut devenir membres du réseau culturel, moyennant une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le comité consultatif. Un montant sera fixé pour chacune des catégories de membres et ces montants seront révisés annuellement.

- **Membres réguliers adhésion de \$ 15.00 :**

Tout artiste ou artisan francophone de Terre-Neuve-et-Labrador;

Toute personne active dans un domaine culturel patrimonial tel que la généalogie, l'histoire, etc.

- **Membres affiliés adhésion de \$ 50.00 :**

Tout organisme provincial francophone impliqué dans l'organisation ou la réception d'évènements culturels et/ou artistes;

Tout organisme gouvernemental ou non de la majorité, intéressé par le travail et les activités du réseau culturel francophone et/ou impliqué dans l'organisation ou la réception d'évènements culturels et/ou artistes.

- **Membres régionaux adhésion de \$ 15.00 :**

Tout artiste, artisan, toute personne active dans un domaine culturel patrimonial tel que la généalogie, l'histoire, etc. et tout organisme culturel de Saint-Pierre et Miquelon impliqué dans l'organisation ou la réception d'évènements culturels et/ou artistes;

Tout artiste, artisan, toute personne active dans un domaine culturel patrimonial tel que la généalogie, l'histoire, etc. et tout organisme culturel de Fermont, Québec, impliqué dans l'organisation ou la réception d'évènements culturels et/ou artistes;

RESSOURCE:

Divers partenaires financiers du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de la communauté seront sollicités pour financer le réseau culturel:

- La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;
- Le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Patrimoine Canada;
- R.A.D.A.R.T.S. (Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène);
- Le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques;

- Le Consulat Général de France dans les provinces atlantiques;
- Les abonnements des membres.

REDDITION DES COMPTES:

Le réseau culturel relève directement de la FFTNL à qui il doit rendre compte.

La FFTNL assurera la tenue de livres ainsi que tous les déboursés reliés aux activités du conseil culturel.

LANGUE DE TRAVAIL:

La langue de travail et de communication du réseau culturel sera le français. Les outils de communications (site Internet, par exemple) et les réunions du réseau culturel s'effectueront en français.